



PLAN LOCAL de SANTÉ

de la
Ville de
Rennes

Pour une meilleure
prise en compte
de la santé mentale
dans la Ville

La santé est publique, agir ensemble.

La Ville de Rennes fonde son action en faveur de la santé sur une approche positive et très large de la santé qui la situe bien au-delà de l'absence de maladie. Ainsi chercher à améliorer la santé pour tous, c'est agir sur les facteurs qui influencent l'état de santé des habitants : conditions de vie (logement, alimentation, transport-mobilité, aménagement urbain), conditions de travail, qualité de l'environnement et des relations sociales.

En lien avec les orientations nationales et régionales de santé publique, la Ville de Rennes mène des actions de proximité en faveur de la santé, dans une logique de concertation et de mobilisation des partenariats, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et rendre chacun acteur de sa santé. Le Plan local de santé rennais constitue le cadre d'actions des services de la Ville en faveur de ce qui fait santé à Rennes.

La charte d'Ottawa

5 principes affirmés en 1986 par l'OMS :

- Elaborer des politiques publiques favorables à la santé
- Créer des milieux favorables
 - Renforcer les actions communautaires
- Favoriser l'acquisition de compétences individuelles
- Réorienter les services de santé vers une prise en compte globale de la santé

LES PRINCIPES D'ACTION DU PLAN LOCAL DE SANTÉ RENNAIS

- S'appuyer sur l'ensemble des compétences de la Ville afin de disposer de leviers d'action pour développer un environnement favorable à la santé
- Informer, sensibiliser et engager les habitants à être acteurs de leur propre santé
- Favoriser l'interconnaissance et la logique de réseau entre les différents acteurs intervenant sur le territoire rennais
- Soutenir les associations et l'engagement des usagers

LES PRIORITÉS DU PLAN LOCAL DE SANTÉ RENNAIS

- Promouvoir un environnement favorable à la santé
- Rendre la ville accessible à tous
- Favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention pour tous
- Agir pour la santé dès le plus jeune âge
- Assurer une meilleure prise en compte de la santé mentale dans la Ville
- Prévenir les conduites à risques pour la santé
- Promouvoir une politique volontariste en termes de nutrition et d'activité physique
- Se préparer à vieillir en bonne santé
- Agir pour la santé au travail des agents municipaux



une vision trans- versale

Une Direction Santé Publique et Handicap qui promeut une vision transversale de la santé au sein des services de la Ville.

La Ville de Rennes a développé une tradition forte d'actions en faveur de la santé. Son Bureau Communal d'Hygiène ancêtre du Service Communal d'Hygiène et Santé, a été créé en 1907. La Ville dispose depuis 1925 d'un service de santé des enfants scolarisés en crèches et écoles maternelles et a mis en place en marge de ses obligations réglementaires ou conventionnelles de véritables politiques de prévention volontaristes. Elle est membre du Réseau Européen des Villes Santé de l'OMS depuis 1986 et membre fondateur du Réseau Français.

La Direction Santé Publique et Handicap de la Ville illustre la volonté d'appréhension globale et transversale des thématiques de santé publique à travers les services et missions qui la composent :

- **le Service Santé Environnement** œuvre pour la prévention des risques sanitaires liés à l'environnement. Ce service applique les pouvoirs de police du Maire et du Préfet en matière de respect de la législation environnementale ;
- **le Service Santé Enfance** exerce, dans le cadre conventionnel avec le Conseil Général, un mandat de Protection maternelle et infantile en terme de prévention précoce. Il développe des actions volontaristes en faveur de la promotion de la santé et protection de l'enfance dans les crèches municipales et les écoles maternelles publiques et privées de la Ville ;
- **la Mission Promotion Santé Territoires** exerce, dans le cadre des dispositifs Atelier santé Ville et Animation territoriale de santé, soutenus par l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Régional et l'Etat, des missions de promotion des priorités de santé publique de la Ville dans les quartiers prioritaires et en direction des habitants rennais ;
- **la Mission Handicap et Citoyenneté** œuvre en faveur de l'autonomie des personnes en situation de handicap notamment en instituant une culture globale de l'accessibilité dans la ville (physique, emploi, logement, services, loisirs...).

Pour une meilleure prise en compte de la santé mentale dans la Ville

La santé mentale est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme « un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ». Elle comporte trois dimensions : la santé mentale positive qui correspond à l'épanouissement personnel, la détresse psychologique en réaction à des difficultés vécues, et les troubles psychiatriques qui se réfèrent à des actions thérapeutiques ciblées et qui correspondent à des troubles plus ou moins sévères et handicapants. Ainsi le champ de la santé mentale recouvre une dimension individuelle et sociétale. En effet, si la question de la prise en charge de la maladie mentale interroge évidemment notre système de psychiatrie publique et notamment sa baisse de moyens, elle questionne avec acuité la place de la différence et notre capacité à vivre ensemble.

Dans un contexte de précarisation croissante et de délitement des liens sociaux et familiaux, la santé mentale constitue un sujet majeur, au cœur des questions de citoyenneté et de cohésion sociale. En effet, le Plan Psychiatrie et Santé Mentale identifie une prévalence importante des troubles mentaux au sein de la société française. La Bretagne se caractérise par une plus forte mortalité par suicide qu'ailleurs en France, Rennes n'échappe pas à cette spécificité. La maladie mentale et la souffrance psychique sont présentes dans la cité, ce en raison de l'ouverture de l'hôpital sur la ville et de l'augmentation des suivis ambulatoires. Ces évolutions positives des prises en charge de la maladie mentale constituent un enjeu pour offrir à tous une place dans la cité. En outre, la question des souffrances psychosociales liées à l'augmentation des situations de fragilités sociales impose de nouvelles formes de prise en compte de la santé mentale et de coopération des acteurs dans la ville.



Les Villes et leurs élus mettent à profit leur position privilégiée d'observateur, de rassembleur, d'interface entre l'individu et la société pour faire vivre sur leur territoire des espaces de concertations où sont prises en compte l'expérience et l'expertise des usagers et professionnels au profit des politiques locales de santé. Le Maire de Rennes, garant de l'intérêt général et du vivre ensemble sur son territoire, s'est fortement engagé en faveur d'une meilleure prise en compte de la santé mentale dans la ville. Le Conseil Rennais de Santé Mentale (institué en 2010) regroupe très largement les acteurs du territoire autour du champ de la santé mentale et illustre concrètement cet engagement politique.

C'est bien l'ensemble des politiques publiques menées par la ville qui ont vocation, en garantissant la solidarité et en favorisant la qualité de vie, à promouvoir la santé, et la santé mentale de tous sur le territoire. Dès lors que la pathologie ou la fragilité psychique existe, il s'agit de promouvoir une dynamique de non stigmatisation et d'accompagnement pour tous dans la ville.

PROMOUVOIR UNE DYNAMIQUE D'INSERTION DANS LA CITÉ

■ Informer et lutter contre la stigmatisation

- Communiquer sur les ressources en santé mentale qui existent sur le territoire (édition du guide "ressources en santé mentale", plaquette d'information à destination des professionnels...),
- Soutenir les associations d'usagers, les associations de familles et de proches œuvrant pour le maintien du lien social et la solidarité entre personnes en difficulté,
- Sensibiliser le grand public par l'organisation d'évènements et d'échanges autour de la santé mentale : Semaine d'Information sur la Santé Mentale.

■ **Promouvoir l'accès et le maintien dans le logement** en travaillant avec les partenaires du logement et du soin à la formalisation de coopérations adaptées au public et ancrées dans le territoire :

- Pérenniser les logiques de coopération qui se sont instaurées entre acteurs autour du logement,
- Contribuer et faire vivre l'accord cadre "Fragilité psychologique et logement social" à travers son application concrète dans les quartiers rennais.

■ Améliorer la qualité de vie des personnes

en soutenant les acteurs dans les projets d'accompagnement vers l'emploi et de lutte contre l'exclusion :

- Soutenir les associations qui développent des activités et agissent en faveur de l'autonomie des personnes souffrant de troubles psychiques,
- Valoriser les actions d'entraide (Groupes d'Entraide Mutuelle, Groupes de Parole...),
- Promouvoir l'expression, valoriser les capacités artistiques de chacun et contribuer à la mise en partage de la culture entre la psychiatrie publique et les lieux culturels rennais dans le cadre d'une convention partenariale (entre la Ville de Rennes, le Centre Hospitalier Guillaume Régnier [CHGR] et Rennes Métropole) autour de la culture.

■ **Soutenir et participer aux évènements locaux et nationaux promoteurs de connaissances** et d'interconnaissances sur le champ de la santé mentale et la place de la maladie mentale dans la ville (journées mondiales de la santé mentale, colloques, forums...).

zoom

LA SEMAINE D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE À RENNES (SISM)

Forte d'un réseau dense et dynamique d'acteurs autour de la santé mentale, la Ville de Rennes soutient et s'inscrit chaque année dans cet évènement national. Il s'adresse à un public qui n'est pas habituellement sensibilisé aux questions de santé mentale ainsi qu'aux malades, usagers, familles, professionnels, associations, institutions...

La SISM a pour vocation d'informer, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la santé mentale, de faire ainsi évoluer les représentations et d'améliorer les connaissances sur les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité. Elle permet enfin de développer les réseaux de solidarité, de prévention et de soins en santé mentale et favorise la mobilisation et la coopération de tous les acteurs.

FAVORISER LA COOPÉRATION ET LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- **Créer et animer avec les partenaires, le conseil local de santé mentale** pour dynamiser les partenariats, identifier les objectifs communs, inspirer et faire émerger des projets pertinents.
- **Faciliter les coopérations et l'appropriation des questions relatives à la santé mentale par tous**
 - Participer à la mise en place et au maintien des instances de concertation inter-partenariale dans chaque quartier,
 - Travailler à la cohérence des réponses des services de la Ville de Rennes en matière de santé mentale et lorsqu'il existe des situations individuelles complexes intégrant une composante psychiatrique.
- **Participer à la construction des coordinations en santé mentale** à différents échelons territoriaux en lien avec les partenaires (conférence de territoire, Département, Ville, quartier).
- **Échanger sur les pratiques avec les autres villes** dans le cadre de groupes de travail autour de la prise en compte des souffrances psychosociales.



zoom

LE CONSEIL RENNAIS DE SANTÉ MENTALE (CRSM)

Créé par délibération du Conseil Municipal, le Conseil Rennais de Santé Mentale a été installé le 1^{er} avril 2010 et a acté la volonté de coopération des élu(e)s de l'ensemble des acteurs publics, privés, associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social ainsi que les usagers (association de patients et de familles) et les habitants. Il se définit comme une plateforme de concertation et de coordination ayant pour objectif de définir des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population.

Comptant sur l'implication de tous, il se veut catalyseur de projets (création de structures/dispositifs transversaux), promoteur de l'acculturation commune et producteur de réponses adéquates aux attentes des acteurs de terrain afin d'améliorer la capacité opérationnelle des professionnels.

PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX SOINS ET AUX DROITS

■ **Permettre une meilleure information sur les modalités d'accès aux soins et aux droits ainsi que sur les possibilités de suivi par les acteurs des champs du médical, du social et du médico-social :**

- Réalisation et coréalisation de guides sur les acteurs ressources, les liens et modalités de soins.

■ **Appuyer les professionnels face aux situations individuelles complexes** intégrant une problématique psychiatrique en lien avec les acteurs de terrain :

- Informer les professionnels : guide sur les ressources en psychiatrie,
- Proposer de l'appui, conseil et orientation vers les acteurs compétents,
- Faciliter l'approche collective des situations rencontrées par des temps de rencontre à visée opérationnelle lors de situations de crise.

■ **Appuyer l'administration et les élus dans leurs actions** en lien avec les pouvoirs de police résiduels du Maire autour de l'accès aux soins sans consentement :

- Formation et conseil auprès des élus,
- Production et actualisation des informations et procédures.

zoom

L'ACCORD CADRE "FRAGILITÉ PSYCHOLOGIQUE ET LOGEMENT SOCIAL" ENTRE LA VILLE DE RENNES, RENNES MÉTROPOLE, LES ORGANISMES HLM ET LA PSYCHIATRIE PUBLIQUE

Dans la droite ligne de nombreux dispositifs favorisant les collaborations de travail sur le département autour de la santé mentale, la Ville de Rennes avec Rennes Métropole, les organismes HLM et la psychiatrie publique (Centre Hospitalier Guillaume Régnier) ont signé en juin 2011 un accord-cadre poursuivant l'objectif de favoriser les partenariats et le maintien dans le logement des personnes en souffrance psychique.

Cet accord-cadre porte sur trois axes : les logements d'insertion du CHGR, logements HLM loués par le CHGR en vue d'une sous-location provisoire à des patients de la psychiatrie; les modalités de travail autour de certaines situations de locataires du parc HLM qui ont recours à des soins au CHGR ; des échanges plus larges entre professionnels des différents services (formations, réunions, etc.).

Aujourd'hui, le cadre de cet accord est décliné sur chacun des quartiers rennais avec l'appui de l'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS) qui a contribué à accompagner l'ensemble de la démarche.



Contact :

Direction Santé Publique Handicap
dsph@ville-rennes.fr

**Vous pouvez consulter et télécharger le Plan Local de Santé de la Ville de Rennes
et ses fiches thématiques sur
rennes.fr**

(rubrique : politiques publiques > culture, éducation et vie sociale > santé)

Edition : Ville de Rennes - janvier 2013

Direction Générale Solidarité Santé, Direction Santé Publique Handicap

en collaboration avec de nombreux services de la Ville de Rennes et Rennes Métropole

Conception : Joël Poligné/jpcreationgraphique.com

Crédits photos : Didier Gouray, Caroline Ablain, Silvia Jansen/Istockphoto, Guillaume Duris/Fotolia

Impression : Chat Noir